

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE du 20 mai 2019
CONVOCAION du 14 mai 2019

*

Présidence de Madame Marie-Claude LAVOCAT, Maire

L'an deux mille dix neuf, le VINGT MAI à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de CHATEAUVILLAIN.

PRÉSENTS : Mme LAVOCAT Marie-Claude - MM. BOUCHOT Jean-Marie - BOGDAN Jean - Mmes COQUARD Angélique - PAQUET Dominique - MM. PLAMONT Olivier (arrivé à 19 h 10) - DOUVILLE Francis -Mmes PATELLI Marie-Rose - CHEQUIN Christine - M. CAUGANT Jean-Marie - Mme GIROUARD Angélique - GUYOT Jean-Claude - BASSIK Françoise - QUILÈS Pascal.

EXCUSÉE : Mme BARONNAT Agnès.

ABSENTS: MM. LOUBIÈRE Laurent - CRENET Philippe - Mme LOUIS Corinne - M. TREVISAN Alex.

Madame BARONNAT Agnès donne procuration à M. BOUCHOT Jean-Marie.

Madame CHEQUIN Christine est désignée comme secrétaire de séance.

Mme Marie-Claude LAVOCAT ouvre la séance et cède la parole à Madame Marie-Rose PATELLI qui donne lecture du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

*

DEMISSION de Madame Agnès BARONNAT du poste de 2^e Adjoint / MODIFICATION NOMBRE D'ADJOINTS
--

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier, en date du 26 avril 2019 (reçu le 02 mai 2019), de Madame la Préfète qui accepte, conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du CGCT, la démission de Madame Agnès BARONNAT des fonctions de deuxième adjoint.

Madame Agnès BARONNAT reste conseillère municipale.

Suite à la démission de Madame Agnès BARONNAT du poste de 2^e adjointe,

le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de modifier le nombre d'adjoints qui passe de quatre à TROIS postes d'adjoints au Maire.

Madame LAVOCAT précise que l'ordre du tableau s'en trouve automatiquement affecté.

En effet, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

L'ordre des adjoints est ainsi :

M. Jean-Marie BOUCHOT reste premier adjoint

M. Jean BOGDAN prend le poste de deuxième adjoint

Mme Angélique COQUARD prend le poste de troisième adjointe.

Madame le Maire ajoute qu'elle procédera aux rectifications nécessaires au tableau du conseil municipal : l'ancien adjoint reprenant le rang qui était le sien en tant que conseiller municipal.

Conformément à l'article 2131-11 du CGCT, Madame BARONNAT Agnès, personnellement intéressée par l'affaire, ne participe ni aux débats, ni au vote.

CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS - APPEL D'OFFRES

Madame le Maire rappelle aux élus le projet de construction de deux courts de tennis.

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offre ouvert soumis aux disposition des articles L.2124-2, R 2124-2 1° et R 2161-2 à R 2161-5 du code de la commande publique pour la construction de ces deux courts, madame le Maire sollicite l'autorisation de signer le marché à intervenir après présentation du rapport d'analyse et choix de l'offre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif exercice 2019.

TRAVAUX VOIRIE 2019 - CHOIX ENTREPRISE

Madame le Maire fait part aux élus du marché de voirie à bons de commande lancé par avis d'appel public à la concurrence publié le 15 février 2019.

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte passée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Marché à bons de commande pour 1 an avec possibilité de renouvellement 3 fois :

Lot unique : réhabilitation et entretien de chaussées et trottoirs,

montant minimum : 20 000 €, maximum 80 000 €/an

Madame LAVOCAT et Monsieur BOUCHOT présentent le descriptif des travaux et donnent lecture du rapport d'analyse des offres rédigé par M. Florent GUICHARD, assistant à maître d'ouvrage du Conseil Départemental (dans le cadre de l'ODIT).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- RETIENT l'entreprise, la moins disante et économiquement la plus avantageuse,

Lot unique : réhabilitation et entretien de chaussées et trottoirs,

Entreprise POIRIER pour un montant de 74 157,70 € HT soit 88 989,24 € TTC.

- AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés et tout document s'y rapportant.

Les crédits afférents sont inscrits au Budget Primitif exercice 2019.

CONSTRUCTION COLUMBARIUM à ESSEY-LES-PONTS et à MARMESSE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame LAVOCAT, Monsieur BOUCHOT et Mme PATELLI présentent les travaux d'installation d'un columbarium à ESSEY-LES-PONTS et à MARMESSE.

Le coût estimatif des travaux pour chaque cimetière s'élève à 2 725 € HT soit un montant total de l'opération de 5 450 € HT (6 540 € TTC).

Le choix du modèle retenu pour chaque columbarium est Eole 8 en granit Hibiscus avec banc sur dalle en béton.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental,
- **APPROUVE** le plan de financement,
subvention du Conseil Départemental = 30 % soit 1 635 €
solde à la charge de la Commune.

Les crédits sont prévus au budget primitif exercice 2019.

ACQUISITION TONDEUSE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame LAVOCAT et Monsieur BOUCHOT rappellent au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'acquérir une grosse tondeuse professionnelle et présentent des modèles adaptés aux besoins.

D'autant plus que de nombreux secteurs seront végétalisés (trottoirs, ruelles). du fait de la nouvelle réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

Le coût de la machine, après négociation, s'élève à 21 000 € HT soit 25 200 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental,
- **APPROUVE** le plan de financement
subvention du Conseil Départemental = 30 % soit 6 300 €
solde à la charge de la Commune.
- **DÉCIDE** d'acquérir une tondeuse frontale avec homologation route, de marque ISEKI modèle SF370, auprès des Ets GEOFFROY,
- **DEMANDE** l'autorisation au Conseil Départemental de passer commande avant la décision d'obtention de la subvention,
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis à intervenir

Les crédits sont prévus au budget primitif exercice 2019.

QUESTIONS DIVERSES

DM au BUDGET PRIMITIF exercice 2019

Sur proposition de Madame LAVOCAT,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** les décisions modificatives au budget primitif Principal exercice 2019,

transfert :

du chapitre 23 (installations/matériel) au 204 (subventions d'équipement versée) : 30 000 €.

ÉCOLE MATERNELLE INSTALLATION CONTROLE D'ACCÈS PORTILLON/SÉCURISATION DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre du plan Vigipirate et suite à la demande de la Directrice, Mme LAVOCAT et M. BOUCHOT présentent aux élus les travaux à réaliser pour installer un système de contrôle d'accès, au portillon de l'école maternelle Claude Monet.

Un système d'appel, de vidéo reliera chaque classe, qui pourra, à distance, ouvrir la porte. De plus, un clavier sera installé à l'entrée pour permettre l'accès au personnel de service.

Madame LAVOCAT et Monsieur BOUCHOT ajoutent que dès la prochaine rentrée scolaire, la garderie du soir sera réalisée non plus à l'école maternelle mais à l'école élémentaire (comme celle du matin).

Le coût estimatif des travaux s'élève à 5 139.00 € HT soit 6 186.80 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel :

ETAT : 40 % soit 2 055,60 €,

CONSEIL DEPARTEMENTAL : 30 % soit 1 541,70 €,

solde à la charge de la Commune.

- SOLLICITE l'octroi de subventions du CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif exercice 2019.

TRAVAUX RÉSEAUX EAU ASSAINISSEMENT - INSCRIPTION BUDGÉTAIRE

Madame LAVOCAT, sur la demande de Monsieur le Trésorier, rappelle que les travaux d'entretien sur les réseaux d'eau et d'assainissement sont réalisés par les employés communaux.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PRÉCISE que les travaux réalisés par les employés communaux, inscrits en dépenses de fonctionnement au budget eau-assainissement, seront reversés et donc inscrits en recettes de fonctionnement au budget principal.

Le calcul est effectué sur la base d'un prix horaire de 25 € par le nombre d'heures totales réalisées.

Un état détaillé (année N-1) sera établi tous les ans et sera joint au mandat.

REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – DIAGNOSTIC DES RESEAUX EAU CHATEAUVILLAIN / ESSEY-LES-PONTS / MARMESSE – DEMANDES DE SUBVENTIONS / MODIFICATIF DELIBERATION DU 09 AVRIL 2019

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de modifier la délibération en date du 09 avril 2019 concernant les demandes de subventions pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

La modification concerne les taux et le montant subventionnable de demande auprès du GIP soit 13,5% sur 20 563 = 2 776 €

(au lieu de 5% sur 69 063,34€)

Total des subventions attendues : 55 233.37 €

Solde de l'opération à la charge de la Commune : 13 829.97 €

RÉCAPITULATIF :

	SUBVENTIONS OBTENUES	SUBVENTIONS ATTENDUES	TOTAL
AESN	26 536 €	7 996.17 €	34 532.17 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	12 300 €	1 512.60 €	13 812.60 €
ÉTAT	2 600 €	1 512.60 €	4 112.60 €
GIP	0	2 776 €	2 776 €
PART COMMUNALE			13 829.97 €
			69 063.34 €

* ASSAINISSEMENT MARMESSE

Concernant le projet de création de réseau d'assainissement à MARMESSE, Mme PATELLI demande qui va effectuer l'étude et quand.

* PARC AUX DAIMS

Madame PATELLI fait part des nombreuses remarques d'habitants et visiteurs sur l'état déplorable du parc : carcasses de daims, tuyaux près des abîmes, pigeons d'argile sur le sol depuis la fête de la chasse, arbres morts....

Madame LAVOCAT rappelle que "par bail emphytéotique de 99 ans, le Parc est mis à disposition des 180 000 habitants de la Haute-Marne".

Madame PATELLI souligne que le bail n'a été signé que pour un projet précis, qui n'a toujours pas vu le jour, et surtout que le parc a été payé avec les seuls deniers des habitants de CHATEAUVILLAIN et des communes associées.

Madame LAVOCAT répond que l'état des arbres vient du fait que les habitants de CHATEAUVILLAIN ont toujours refusé que le Parc soit géré comme une forêt et par conséquent les vieux arbres n'ont pas été coupés.

Sur une population de 180 daims, il est normal que les plus âgés meurent et que le pourcentage de 10% de morts n'est pas exceptionnel.

Monsieur DOUVILLE signale que l'entrée du Parc, par l'abattage d'un vieux chêne et travaux divers, se trouve embellie.

Il ajoute que les visiteurs ne tiennent pas compte des interdictions et se déplacent à vélo, avec des chiens, qu'ils vont à la pêche et ramassent les bois des daims.

* PROJET PROGRAMME VOIRIE 2019

Monsieur BOUCHOT propose aux élus un projet de liste de travaux de voirie à réaliser en 2019. Des devis seront demandés afin d'arrêter le programme pour cette année.

* PROCHAINES MANIFESTATIONS

- Fêtes des voisins le vendredi 24 mai 2019 à partir de 19 h 30 au site Le Chameau,
- Foire aux livres les 1er et 02 juin 2019 à la salle des fêtes de CHATEAUVILLAIN, au profit du Téléthon,
- Visite des jardins les 08 et 09 juin 2019
- Marché nocturne PCC le 20 juillet 2019 aux Halles, à partir de 18 h (marché du terroir, animations, enfants, animations musicales) entrée libre, suivi, à 22 h 30, du mapping sur la place de la Mairie.

La séance est levée à 20 h 45.
A CHATEAUVILLAIN le 27 mai 2019
Le Maire,
M.C LAVOCAT

